



Convention de stage : qui les délivrent

Par **Dehallas**, le **16/07/2009** à **16:53**

Bonjour,rnrnje suis en congé parental et est obtenu un agrément d'assistante maternelle.rnJe désire passer mon CAP petite enfance en totalité.rnPour se faire , il me faut étudier et effectuer 12 semaines de stages.rnJ'en ai déjà trouvé 3 auprès d'un mode garde collectif or la directrice me demande une convention de stage.rnrnJe ne dépends ni d'un employeur, ni des assedics, ni de l'anpe, ni de la mission locale, ni d'un organisme des cours par correspondancenrni de la caf, ni de l'education nationale.rnLe conseil régional est perdu et ne peut me renseigner.rnrnA qui dois je faire la demande?rnrnSi quelqu'un a une idée légale, je suis preneuse. Sur internet nous sommes plusieurs à effectuer la même démarche mais nul n'a de solution.rnrnMerci à tous

Par **frog**, le **16/07/2009** à **16:58**

Pour passer le CAP, tu dépends bien d'un établissement ou centre de formation, non ? Ou la possibilité de présenter l'épreuve finale en candidat libre est possible ? Quid de la possibilité de t'inscrire dans un établissement de l'educ nationale juste pour un rattachement administratif à celui ci?

Par **Dehallas**, le **17/07/2009** à **09:11**

Bonjour,rnrnje le passe en candidat libre (car je suis en congé parental donc pas en recherche d'emploi, pour eux), j'étudie à la maison mais je ne suis affiliée à aucun centre d'étude par correspondance.rnLes établissements de l'éducation nationale ne prennent pas les vieilles

(lol!), j'ai 34 ans.
Merci de votre interet.